

RAPPEL BOURSES

CAMPAGNE DE BOURSE
DU 01 SEPTEMBRE AU
15 OCTOBRE 2024

NOTICE D'INFORMATION DU DROIT A LA BOURSE NOUVELLES MODALITÉS

IL EXISTE 3 OPTIONS DE DÉPÔT DE BOURSE AUX CHOIX

- 1 - ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A BOURSE « FICHE D'INSCRIPTION doc. joint»
- 2 - DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE
- 3 - DEMANDE DE BOURSE AU FORMAT PAPIER

① Dans le cas où vous optez pour l'étude automatique du droit à la bourse, le document fourni par le collège doit être remis impérativement **avant le 17 septembre 2024**. Passez ce délai et sans retour des parents la demande d'automatisation ne sera pas prise en compte.

② Dans le cas où vous optez pour une demande de bourse en ligne (téléservices bourses/ Educonnect flyer joint).

Si vous donnez votre accord sur la demande d'étude automatique du droit à la bourse via le document, vous ne pourrez pas faire une demande de bourse en ligne.

De plus, les reconductions automatiques des bourses de 2023/2024 n'existent plus, **il vous faut refaire obligatoirement votre demande de bourse cette année 2024/2025**.

③ Les demandes de bourse au format papier sont maintenues, vous pourrez demander le formulaire auprès du Collège au Secrétariat d'intendance.

Les dossiers devront être complets et retourné **avant le 15 octobre 2024** (tout dossier incomplet ne sera pas traité).

BOURSE DES COLLÈGES

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier **les informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e)** si cette situation vous concerne.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous

Vous-même :

Nom de famille* (1) : _____

Nom d'usage (2) : _____

Prénom 1* (3) : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____

Date de naissance* : __/__/____ Pays de naissance* : _____

Département de naissance* (4) : ___ Commune de naissance* (4) : _____

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). **L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche.**

Nom de famille* (1) : _____ Civilité* : Mme M.

Nom d'usage (2) : _____

Prénom 1* (3) : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____

Date de naissance* : __/__/____ Pays de naissance* : _____

Département de naissance* (4) : ___ Commune de naissance* (4) : _____

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire

(2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil

(4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France

* **Champs obligatoires**

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : __/__/____

Signature :



COMMENT DEMANDER UNE BOURSE NATIONALE ?

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.
Plus d'informations au verso.

Du 1^{er} septembre au 17 octobre 2024

Si je n'ai pas donné mon consentement à l'étude automatique de mon droit à bourse lors de l'inscription de mon enfant, je fais ma demande de bourse en ligne, même si mon enfant était boursier l'année dernière.

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon avis
d'imposition 2024
sur les revenus 2023
et celui de mon
concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte ÉduConnect
ou
→ mes codes pour me connecter
via FranceConnect



Mon adresse
de messagerie
électronique

Plus d'informations au verso

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1** Je me connecte à **Scolarité Services** à l'adresse teleservices.education.gouv.fr grâce à mon compte ÉduConnect ou à FranceConnect
Je clique sur **Mes services/Demande de bourse** et j'arrive sur le service.
- 2** Je fais une demande pour :
 - mon enfant qui rentre en collège public ou en lycée public à la rentrée 2024 ;
 - mon enfant, qu'il soit boursier ou non en 2023-2024, et déjà scolarisé en collège public ou en lycée public.En une seule démarche, je peux faire ma demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même établissement.
- 3** Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.

Toute l'information sur education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

ÉduConnect

Activez votre compte **ÉduConnect** ou utilisez **FranceConnect** pour profiter du portail **Scolarité Services**.

À QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le **compte** qui permet d'accéder **portail Scolarité Services** et aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants ;
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée ;
- au **livret scolaire** de vos enfants ;
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **ÉduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin **du numéro de téléphone portable** donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la plateforme d'assistance nationale est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
et le samedi de 8 h à 12 h (heure de Paris)
(prix d'un appel local)